

QUELST MEDARD EN JALLES EN 2040 ?

RAPPORT DE LA CONVENTION CITOYENNE



MAI 2024

Préambule

En avril 2023, la Municipalité a créé la première Convention Citoyenne Saint Médardaise et l'a missionnée pour imaginer notre commune en 2040.

La Convention Citoyenne est une opportunité pour replacer les citoyens au cœur de la décision publique, en les rendant acteurs des transformations nécessaires face à un contexte écologique, social et sociétal complexe et fragilisé.

D'avril 2023 à mai 2024, quarante habitants tirés au sort ou volontaires se sont engagés dans une démarche collective et réfléchie pour imaginer une commune dans laquelle il fera bon vivre en 2040 en offrant des conditions de vie respectueuses de l'humain, de l'environnement et du vivant.

Les conventionnés ont accepté de mettre en pratique «le faire collectif», d'écouter avec attention, d'être bienveillants, de se faire confiance, de respecter le cadre fixé, dans un état d'esprit constructif acceptant les divergences et la reconnaissance des savoirs de chacun, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Toutes les idées qui ont émergé de nos travaux ont été débattues, et vous trouverez dans le rapport les propositions qui ont été adoptées par consentement par l'ensemble des conventionnés.

La lettre de mission de Monsieur le Maire, la charte de la Convention Citoyenne, la méthode et les étapes qui ont jalonné notre travail sont disponibles dans un document annexe.

Table des matières

| Introduction | 3 |
|--|----|
| Le thème de l'URBANISME | 4 |
| La vision | 4 |
| Les enjeux | 4 |
| Les constats | 4 |
| Les propositions pour l'Urbanisme | 7 |
| Le thème du LOGEMENT | |
| La vision | 11 |
| Les enjeux | |
| Les constats | 12 |
| Les propositions pour le logement | 15 |
| Le thème de la MOBILITE | |
| La vision | |
| Les enjeux | |
| Les constats | |
| Les propositions pour la Mobilité | |
| Le thème de L'ALIMENTATION RESILIENTE | |
| La vision | |
| Les enjeux | |
| Les constats | |
| Les propositions pour l'Alimentation Résiliente | |
| Le thème de la PARTICIPATION CITOYENNE | |
| La vision | |
| Les enjeux | |
| Les constats | |
| Les propositions pour la Participation Citoyenne | |
| Conclusion | |
| | |

Introduction

Tous les axes de réflexion ne pouvant être développés, nous avons choisi cinq thèmes : l'urbanisme, le logement, la mobilité, la résilience alimentaire et la participation citoyenne.

Chaque thème a été abordé en tenant compte des défis écologiques, sociaux et sociétaux actuels, en visant à construire une ville plus résiliente, conviviale et démocratique.

L'architecture choisie dans notre présentation vous permettra de commencer par vous imprégner de la **vision** et des **enjeux** de chaque thème, puis d'évaluer le chemin à parcourir en partant des **constats** et des **propositions** d'actions pour que cette vision devienne réalité.

Le thème de la PARTICIPATION CITOYENNE

Pour que le projet «Saint Médard 2040» imaginé par la convention citoyenne devienne une réalité il nous faut choisir des directions et prendre des décisions importantes dans un environnement écologique, social et sociétal, complexe et fragilisé.



Plus nous serons nombreux à contribuer aux choix et aux actions qui en découlent, plus ce projet sera réalisable pour nous, nos enfants et nos petits-enfants.

Cela nécessite donc de penser et de proposer une organisation de la participation des habitants.

La vision

En 2040 les habitants ne font pas que partager le même territoire, ils coexistent et participent à la vie de la commune en faisant cohabiter le plus harmonieusement possible leurs besoins individuels et l'intérêt commun (l'individu/le citoyen).

- 1. Ils cultivent les valeurs indispensables à la coexistence la plus harmonieuse pour faire communauté : convivialité (se rencontrer, converser), solidarité (s'aider), civisme (penser l'intérêt collectif), civilité (courtoisie à l'égard de chacun), inclusion (mixité sociale et générationnelle), transmission (passage de relais aux jeunes).
 - Ces valeurs collectives traversent tous les thèmes (urbanisme, logement, mobilité, alimentation, écologie et participation.
- 2. Ils partagent des principes fondamentaux :
- Que chaque habitant possède un savoir particulier qui permet d'éclairer les problèmes collectifs et une capacité à penser l'intérêt commun.
- Que chaque habitant doit avoir accès à des informations de qualité, aux connaissances indispensables pour se faire sa propre idée s'émanciper et devenir un citoyen libre et éclairé.
- Que chaque habitant doit pouvoir participer à l'expression des divergences, débattre et délibérer pour participer à l'expérience démocratique.
- 3. La commune s'est dotée d'un mode de fonctionnement intégrant une complémentarité entre représentation par des élus et participation des habitants, des associations et des agents communaux dans la démocratie locale. Ceci afin de renforcer la coopération et la confiance entre tous les acteurs de la commune avec la préoccupation d'associer le plus grand nombre au débat public.
- 4. La commune s'est dotée d'une constitution municipale pérennisant les outils de cette collaboration.
- 5. La commune soutient les habitants porteurs d'initiatives orientées « communs » (Un commun est une ressource mise en partage et alimentée par une communauté qui met en place une gouvernance et des règles pour la gérer et la pérenniser)

6. La prise en compte des souffrances psychiques chez les jeunes, les précaires et les anciens est un enjeu de santé publique.

Les enjeux

- Qu'un plus grand nombre d'habitants de saint Médard participent aux choix des orientations et des décisions prises pour la commune.
- Que chacun ait les moyens de comprendre et mettre du sens à ce qui l'entoure, en ayant accès à l'information et la connaissance pour être un acteur éclairé et libre.
- Favoriser l'émancipation de chacun, avec des outils qui permettent de se forger une idée personnelle sur tout sujet sans être sous tutelle de sa famille, de sa culture des influenceurs et manipulateurs. Afin de participer de manière éclairée aux choix concernant sa vie et celle de la commune.
- Éviter, par un nouveau mode de participation, la frustration d'avoir été sollicité pour donner des idées concernant les habitants et de n'avoir aucun pouvoir sur ce qui en est fait (exemple convention citoyenne climat)
- Que chacun trouve des instances favorables au débat contradictoire facilitant le partage de ses idées, de leurs argumentations dans un climat de confiance afin de participer à la décision collective.
- Restaurer la confiance et le lien indispensable élus/habitants et maintenir un dialogue permanent entre l'équipe municipale et les habitants.
- Associer le plus grand nombre au débat public ; coopération entre les habitants, les élus, les services municipaux et les associations culturelles, sportives et sociales.
- Que les habitants se réapproprient leur pouvoir de participer aux décisions pour la commune qu'ils deviennent acteurs et pas consommateurs.
- Expérimenter la prise de décision par consentement plutôt que par vote majoritaire.
- «Les communs» permettent de se réapproprier la gestion de certaines ressources communes afin de les sortir de la logique de rentabilité et ainsi assurer leur pérennité
- Rendre visible par le droit d'interpellation des causes ou des problématiques auxquelles certains citoyens sont sensibles, qui sont mal prises en compte et pour lesquelles un débat au conseil municipal est souhaité.
- Que les publics fragilisés par l'environnement et présentant des souffrances trouvent des lieux adaptés pour les accompagner.
- Que le repli sur soi, le ressentiment et l'individualisme ne gagnent pas sur les valeurs du collectif.

• Que cette démocratie locale contamine le plus grand nombre de communes

Les constats

- 60 % des saint médardais, par leur abstention à l'élection municipale, n'ont pas choisi les élus au conseil municipal.
- Toutes les orientations, les choix, les solutions sur les choses qui les concernent sont sous l'unique réflexion et décision des élus, et ce pour 6 ans.
- La pluralité des points de vue de nos élus n'est pas représentée par le principe du vote à majorité au conseil municipal. Les élus municipaux sont enfermés dans une logique de clivage opposition/majorité.
- Le manque de visibilité sur des débats contradictoires entre les élus, voir le manque de débat, provoque un désintérêt pour ce qui se passe au conseil municipal où sont votées des décisions nous concernant au quotidien.
- Des instances participatives qui pourraient être des lieux d'expression des habitants sont très peu investies. (Conseil citoyen, budget participatif, convention citoyenne, plateforme citoyenne...)
- Les habitants abandonnent massivement, localement et nationalement, leur pouvoir citoyen impliquant un affaiblissement de la démocratie.
- Les habitants, comme la planète n'ont pas une énergie infinie et le contexte actuel anxiogène (écologique, social et sociétal) n'en favorise pas le renouvellement.
- Consumérisme, addictions au numérique, informations à foison dans lesquelles on se perd, des problèmes de pouvoir d'achat et/ou de rythme de vie intensif... donnent peu de place pour s'impliquer dans la commune.

Le «à quoi bon» est très présent dans les témoignages des habitants et très compréhensible au vue des expériences douloureuses (covid, climat, pouvoir d'achat, crises sociales, perte de confiance envers nos élus, expériences des conventions climat et fin de vie...)

Les propositions pour la Participation Citoyenne

Proposition de la Participation Citoyenne 5.1

Développer «les enseignements de la citoyenneté» pour tous les âges, dans les lieux de confrontation des idées, de construction de l'esprit critique et de l'autonomie intellectuelle par des cycles de formation, des conférences, des films, des ateliers, des événements et ateliers de sensibilisation à la citoyenneté.

Développer «les enseignements de la citoyenneté», par des politiques culturelles fondées sur l'émancipation, l'accès égalitaire à la culture et à l'esprit critique, favorise l'implication des citoyens.

En collaboration avec les associations de Saint Médard en Jalles, l'université des sciences humaines de bordeaux et l'université populaire de bordeaux.

« Les enseignements de la citoyenneté » seront adaptés au public des enfants et des adolescents et en lien avec les projets éducatifs du territoire PEDT et ceux de la convention territoriale globale (CTG).

Proposition de la Participation Citoyenne 5.2

Faire la promotion des outils d'information et de communication auprès des habitants, car les outils actuels sollicitant la participation des habitants sont très peu connus et les habitants, pour un grand nombre, n'en n'ont jamais entendu parler.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.3

Centraliser toutes les infos participatives et leurs processus de diffusion Dans l'outil numérique de participation citoyenne actuel. (Participer - Saint-Médard-en-Jalles).

Des vidéos pourraient être mise en accès sur la plateforme pour que chaque habitant qui ne se déplace pas vers les instances participatives, les forums citoyens, les conférences puissent quand même en bénéficier (exemple les conférences des auditions d'experts, des vidéos traitant sur des thèmes concernant les habitants).

Proposition de la Participation Citoyenne 5.4

Utiliser la plateforme de la participation pour permettre aux habitants d'exprimer leurs préférences sur les sujets communaux par la méthode de vote du jugement majoritaire.

L'habitant vote en évaluant les propositions, à partir d'une échelle de valeur (par exemple : J'ai une objection, Mon alignement est faible, Mon alignement est moyen, Mon alignement est fort, mon alignement est total).

Proposition de la Participation Citoyenne 5.5

Créer Un modèle d'affiche papier repérable visuellement comme porteur d'informations pour la participation des habitants. (Logo, charte graphique).

Proposition de la Participation Citoyenne 5.6

Créer Une assemblée de codécision (élus et habitants) intégrant une complémentarité entre représentation par des élus et participation des habitants dans la démocratie locale.

Un collectif délibérant sur des problèmes communs et cherchant une solution partagée adoptée par consentement et suivie d'actions dont elle vérifie l'avancement.

Un collectif constitué de participants volontaires/tirés au sort mobilisés autour d'un même problème, questionnement ou projet. (L'expérience montre que des personnes affectées par un problème identifié commun, concernées par une chose commune sont conduites à chercher une solution partagée et à adopter).

Les participants peuvent être des habitants, des représentants des services techniques communaux, des associations, des professionnels, des élus, les représentants de collectifs de quartiers.

Délibérant avec méthode : chaque participant se fera un avis résultant d'échanges de points de vue différents, argumentés, éclairés par des savoirs et des témoignages dans le but de choisir par consentement collectif une position répondant à l'intérêt général

Proposition de la Participation Citoyenne 5.7

Faire collaborer, dans l'assemblée de codécision, tous les acteurs de la commune (les habitants, les élus, les services, les associations) afin de coconstruire des solutions aux problèmes ayant un impact sur la vie des Saint Médardais.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.8

Porter Les décisions prises par l'assemblée de codécision sous forme de délibération pour vote au Conseil Municipal.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.9

Suivre l'exécution des délibérations votées par le conseil municipal et en informer les habitants.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.10

S'assurer que les sujets traités dans l'assemblée de codécision émanent aussi bien des élus, que des habitants ou des associations.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.11

Intégrer dans les sujets traités par l'assemblée de codécision Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui planifie les investissements financiers et Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.12

Prévoir une rotation des membres de l'assemblée de codécision permettant la représentativité et évitant la primauté de groupes déjà constitués.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.13

Créer une instance d'observation de l'assemblée de codécision garante du respect de son fonctionnement et des valeurs.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.14

Proposer des modalités permettant aux habitants de libérer du temps pour participer aux instances citoyennes, par exemple : accords avec les employeurs, congés engagement, modalités de garde d'enfant.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.15

Créer des assemblées de quartier animées par des citoyens volontaires et formés au débat, afin de se saisir d'un problème individuel pour en faire un problème collectif qui pourra aller jusqu'à devenir un sujet de l'assemblée de codécision.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.16

Instaurer une constitution municipale de Saint Médard en Jalles qui intègre dans son fonctionnement les instances participatives de la commune en complément de la stricte application du code général des collectivités locales.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.17

Rédiger une charte communale « des communs » pour donner un cadre à leur développement.

Un commun est une ressource mise en partage et alimentée par une communauté qui met en place une gouvernance et des règles pour la gérer et la pérenniser, dans des domaines très variés : la production maraîchère (jardins partagés), le traitement des déchets (composteurs collectifs, broyage), la mobilité (covoiturage), le logement (habitat participatif), la production d'énergie (panneaux photovoltaïques, géothermie), l'eau, l'accès au savoir (échanges de savoirs), l'alimentation, la monnaie locale, la santé.....

Historiquement les communs étaient fonciers, ils constituaient le mode d'exploitation de la terre avant l'instauration de la propriété privée avec les enclosures. L'autre grand domaine des communs est celui du logiciel avec l'open source et la licence de créative Commons dont l'internet a accéléré le développement. Dans ces domaines, les objectifs poursuivis ont été clairement identifiés : rassembler les citoyens en collectif autour d'une ressource pour passer à un droit inclusif de la ressource, partagé entre les usagers et les bénéficiaires et à une forme de gouvernance d'usage de cette ressource. Par exemple : le logiciel libre permet à la fois à chacun d'en user librement tout en rendant impossible la privatisation de ce droit.

Le «composteur collectif» Jean-Jaurès à SMJ illustre à sa façon la démarche des communs, qui repose fondamentalement sur l'initiative d'habitants. Un collectif d'une trentaine de personnes, "les humus sapiens", porteur du projet est aidé dans sa démarche par la municipalité (un espace vert appartenant à la Ville et adossé au parking Jean Jaurès est mis à sa disposition) et par la métropole (formation au compostage). Cette modalité de compostage permet aujourd'hui de créer un véritable lien social. Cette démarche s'est peu à peu consolidée au rythme d'initiatives pour en faire un espace de partage, de solidarité et y développer encore davantage la convivialité. A l'échelle de la ville, ce commun s'étend par l'implication de nouveaux collectifs sur d'autres territoires grâce à l'expérience partagée de ce commun.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.18

Accepter des initiatives « des communs » comme projet dans le cadre du budget participatif.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.19

Inscrire le droit d'interpellation citoyenne dans le règlement intérieur du conseil municipal. L'interpellation rend visible des causes ou des problématiques auxquelles certains citoyens sont sensibles, qui sont mal prises en compte et pour lesquelles un débat au conseil municipal est souhaité.

Proposition de la Participation Citoyenne 5.20

Développer des lieux de soutien psychologique (enjeu de santé publique) afin de prévenir les problématiques d'anxiété, de dépression, d'addiction, de repli sur soi chez nos enfants, nos adolescents et tout public fragilisé.

Conclusion

Nous, les membres de la Convention Citoyenne, après un an de travail collectif intense, nourri d'échanges avec des experts et des représentants associatifs, publics et économiques, sommes en capacité de présenter 110 propositions à nos élus et nos concitoyens.

Nous avons conscience que nous sommes ambitieux, que certaines propositions bousculent, nous obligent parfois à changer d'angle de vue. Nos différences d'opinions, de modes de vie, de culture, d'origine sociale ont rendu nos débats animés, passionnés, difficiles quelquefois. Mais, nous avons gardé notre objectif initial : Quel Saint -Médard en Jalles souhaitons nous en 2040 ?

Nous considérons que la réussite de cette convention citoyenne dépendra en grande partie du respect par les élus de leur engagement à prendre en compte et transmettre nos propositions. C'est pourquoi nous souhaitons continuer à être associés aux restitutions et au suivi de la mise en œuvre de nos propositions.

Nous pensons également qu'il est important, et nous sommes prêts à nous engager pour cela, que tous nos concitoyens, habitants ou « usagers » de Saint Médard en Jalles, puissent se saisir des sujets que nous avons travaillés.

Enfin, forts de cette expérience humaine, nous encourageons vivement la tenue de nouvelles conventions citoyennes dans notre ville.

Prouvons qu'à Saint Médard en Jalles, tous les citoyens, élus, habitants, agents, peuvent réfléchir et décider ensemble pour dessiner notre ville de demain.

